

Résidence du Ruanda  
Territoire de Ruhengeri.  
C.A.P. Mulera  
Régie Briques

Ruhengeri, le 20 avril 1943

n° 265/CAP



Monsieur,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre demande de ce jour, relative à une fourniture de briques, par la Régie Briques du Mulera.

Je suppose que vous désirez obtenir 100.000 briques et non 100 briques comme il est stipulé dans votre demande.

Je tiens bonne note de cette demande.

Toutefois, il ne pourra y être donné suite qu'après que les besoins du Gouvernement, de la Caisse de Province et les commandes antérieures auront été satisfaites, soit vers le mois d'octobre prochain probablement.

Enfin la Régie briques ne fournit des briques aux particuliers que pour autant que les entrepreneurs de la place, ne possèdent pas de briques disponibles pour la vente.

Quant au prix, il sera fixé suivant les conditions du moment, il ne peut être pris d'engagement à ce sujet dès maintenant.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Administrateur Territorial VAUTHIER

à Monsieur HUSSEIN NEGEJI  
Président du Comité de l'Ecole Hindoue de et à RUHENGÉRI.

Ruhengeri, le 20 avril 1943.

Monsieur l'Administrateur Territorial Vauthier  
Ruhengeri.

Monsieur,

Nous avons l'honneur de venir solliciter de votre bienveillance le faveur d'obtenir du Territoire

100 briques cuites

pour l'érection de notre nouvelle école, si possible vers fin juin ou mi juillet prochain.

Il nous serait particulièrement agréable d'obtenir ce matériel à un prix de faveur, vu notre but d'utilité publique et nous vous remercions d'ores et déjà de votre entière gratitude.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Administrateur, l'assurance de notre excellente considération.

*G. Willems*

par intermédiaire et à la bienveillante attention de  
Monsieur l'Administrateur Territorial  
Mr. Willems.